

**Soins de Santé**

Circulaire OA no 2024/182 du 24-6-2024

Applicable à partir de 1/04/2024

Remplace circulaire 2024 /73 du 18/03/2024

3910 /2192

**Tarifs; Soins psychologiques de première ligne et Soins psychologiques spécialisés; 01-04-2024 - corrigendum.**

Par rapport à la circulaire OA 2024/73 – 3910/2166 du 18 mars 2024,

- les prestations 727414, 727473, 727436, 727495, 727451 et 727510 ont respectivement été ajoutées dans les tableaux 1.1, 1.2.2, 1.3.2, 2.1, 2.2.2 et 2.3.2 ;
- le libellé des codes 726412, 726434 et 726456 ont été adaptés dans les tableaux 1.1. et 2.1. ;
- le libellé des codes 726655, 726670 et 726692 ont été adaptés dans les tableaux 1.2.2. et 2.2.2. ;
- le libellé des codes 726891, 726913 et 726935 ont été adaptés dans les tableaux 1.3.2. et 2.3.2. ;
- la prestation 727532 a été ajoutée dans le tableau 4. ;
- le libellé du code 727031 a été adapté dans le tableau 4.

Suite à l'approbation par le Comité de l'assurance du 20 décembre 2023 de la « Convention entre le Comité de l'assurance des Soins de Santé de l'Institut National d'Assurance Maladie et Invalidité et le réseau de santé mentale concernant le financement des fonctions psychologiques dans la première ligne par les réseaux de (soins de) santé mentale » (voir note CSS 2023/378), vous trouverez en annexe les tarifs des prestations pour les soins psychologiques de première ligne, applicables à partir du 1<sup>er</sup> avril 2024.

**Date d'application : 1<sup>er</sup> avril 2024**

Mickael Daubie

Directeur général

Pièces jointes :

[V4 - Soins psychologiques - 01-04-2024corr-circ OA.xlsx](#)

## Soins psychologiques de première ligne et soins psychologiques spécialisés à partir du 1er avril 2024

### 1. Bénéficiaires à partir de l'âge de 24 ans à la date de prestation

#### 1.1. Fonction 1 : La fonction d'interventions communautaires - Séance de groupe

Pseudocode		Description	Honoraires par session	Intervention AMI		Ticket modérateur par patient	
AMB	HOS			bénéficiaire avec régime préférentiel	bénéficiaire sans régime préférentiel	bénéficiaire avec régime préférentiel	bénéficiaire sans régime préférentiel
726412	-	Intervention Communautaire – Groupe - Psychologue/orthopédagogue - 1 <sup>1</sup>	231,18	52,02	52,02	0,00	0,00
727414	-	Intervention Communautaire – Groupe - Psychologue/orthopédagogue - 2	231,18	0,00	0,00	0,00	0,00
726434	-	Intervention Communautaire – Groupe - Médecin - 2	231,18	0,00	0,00	0,00	0,00
726456	-	Intervention Communautaire – Groupe - Autre prestataire Soins-Aide - 2	145,65	0,00	0,00	0,00	0,00
727473	-	Intervention Communautaire – Groupe - Prestataire sans rémunération par la convention - 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>1</sup> Intervention AMI théorique par patient

#### 1.2. Fonction 2 : La fonction de soutien psychologique de première ligne

##### 1.2.1. Séance individuelle

726471	-	Soutien 1ère ligne - première séance - cabinet	86,69	86,69	86,69	0,00	0,00
726493	-	Soutien 1ère ligne - première séance – lieu d'accroche	86,69	86,69	86,69	0,00	0,00
726515	-	Soutien 1ère ligne - première séance – chez le bénéficiaire	86,69	86,69	86,69	0,00	0,00
726530	-	Soutien 1ère ligne - cabinet – bénéficiaire seul	86,69	82,69	75,69	4,00	11,00
726552	-	Soutien 1ère ligne - lieu d'accroche – bénéficiaire seul	86,69	82,69	75,69	4,00	11,00
726574	-	Soutien 1ère ligne - cabinet – bénéficiaire avec entourage/entourage seul	86,69	82,69	75,69	4,00	11,00
726596	-	Soutien 1ère ligne - lieu d'accroche – bénéficiaire avec entourage/entourage seul	86,69	82,69	75,69	4,00	11,00
726611	-	Soutien 1ère ligne - chez le bénéficiaire	86,69	82,69	75,69	4,00	11,00
726633	-	Soutien 1ère ligne - à distance	86,69	82,69	75,69	4,00	11,00

##### 1.2.2. Séance de groupe

726655	-	Soutien 1ère ligne - Psychologue/orthopédagogue - 1 <sup>1</sup>	231,18	52,02	52,02	2,50	2,50
727436	-	Soutien Première ligne – Psychologue/orthopédagogue - 2	231,18	0,00	0,00	0,00	0,00
726670	-	Soutien 1ère ligne - Médecin - 2	231,18	0,00	0,00	0,00	0,00
726692	-	Soutien 1ère ligne - Autre prestataire Soins-Aide - 2	145,65	0,00	0,00	0,00	0,00
727495	-	Soutien Première ligne - Groupe - Prestataire sans rémunération par la convention - 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>1</sup> Intervention AMI théorique par patient

#### 1.3. Fonction 3 : La fonction de traitement psychologique de première ligne pour les problèmes légers à modérés

##### 1.3.1. Séance individuelle

726714	-	Traitement 1ère ligne - première séance - cabinet	86,69	86,69	86,69	0,00	0,00
726736	-	Traitement 1ère ligne - première séance – lieu d'accroche	86,69	86,69	86,69	0,00	0,00
726751	-	Traitement 1ère ligne - première séance – chez le bénéficiaire	86,69	86,69	86,69	0,00	0,00
726773	-	Traitement 1ère ligne - cabinet – bénéficiaire seul	86,69	82,69	75,69	4,00	11,00
726795	-	Traitement 1ère ligne - lieu d'accroche – bénéficiaire seul	86,69	82,69	75,69	4,00	11,00
726810	-	Traitement 1ère ligne - cabinet – bénéficiaire avec entourage/entourage seul	86,69	82,69	75,69	4,00	11,00
726832	-	Traitement 1ère ligne - lieu d'accroche – bénéficiaire avec entourage/entourage seul	86,69	82,69	75,69	4,00	11,00
726854	-	Traitement 1ère ligne - chez le bénéficiaire	86,69	82,69	75,69	4,00	11,00
726876	-	Traitement 1ère ligne - à distance	86,69	82,69	75,69	4,00	11,00

##### 1.3.2. Séance de groupe

726891	-	Traitement 1ère ligne - Psychologue/orthopédagogue - 1 <sup>1</sup>	231,18	52,02	52,02	2,50	2,50
727451	-	Traitement – Psychologue/orthopédagogue - 2	231,18	0,00	0,00	0,00	0,00
726913	-	Traitement 1ère ligne - Médecin - 2	231,18	0,00	0,00	0,00	0,00
726935	-	Traitement 1ère ligne - Autre prestataire Soins-Aide - 2	145,65	0,00	0,00	0,00	0,00
727510	-	Traitement 1ère ligne - Autre prestataire Soins-Aide - 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>1</sup> Intervention AMI théorique par patient

## 2. Bénéficiaires âgés de moins de 24 ans à la date de la prestation

### 2.1. Fonction 1 : La fonction d'interventions communautaires - Séance de groupe

Pseudocode		Description	Honoraires	Intervention AMI		Ticket modérateur par patient	
AMB	HOS			bénéficiaire avec régime préférentiel	bénéficiaire sans régime préférentiel	bénéficiaire avec régime préférentiel	bénéficiaire sans régime préférentiel
726412	-	Intervention Communautaire – Groupe - Psychologue/orthopédagogue - 1 <sup>1</sup>	231,18	52,02	52,02	0,00	0,00
727414	-	Intervention Communautaire – Groupe - Psychologue/orthopédagogue - 2	231,18	0,00	0,00	0,00	0,00
726434	-	Intervention Communautaire – Groupe - Médecin - 2	231,18	0,00	0,00	0,00	0,00
726456	-	Intervention Communautaire – Groupe - Autre prestataire Soins-Aide - 2	145,65	0,00	0,00	0,00	0,00
727473	-	Intervention Communautaire – Groupe - Prestataire sans rémunération par la convention - 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>1</sup> Intervention AMI théorique par patient

### 2.2. Fonction 2 : La fonction de soutien psychologique de première ligne

#### 2.2.1. Séance individuelle

726471	-	Soutien 1ère ligne - première séance - cabinet	86,69	86,69	86,69	0,00	0,00
726493	-	Soutien 1ère ligne - première séance – lieu d'accroche	86,69	86,69	86,69	0,00	0,00
726515	-	Soutien 1ère ligne - première séance – chez le bénéficiaire	86,69	86,69	86,69	0,00	0,00
726530	-	Soutien 1ère ligne - cabinet – bénéficiaire seul	86,69	86,69	86,69	0,00	0,00
726552	-	Soutien 1ère ligne - lieu d'accroche – bénéficiaire seul	86,69	86,69	86,69	0,00	0,00
726574	-	Soutien 1ère ligne - cabinet – bénéficiaire avec entourage/entourage seul	86,69	86,69	86,69	0,00	0,00
726596	-	Soutien 1ère ligne - lieu d'accroche – bénéficiaire avec entourage/entourage seul	86,69	86,69	86,69	0,00	0,00
726611	-	Soutien 1ère ligne - chez le bénéficiaire	86,69	86,69	86,69	0,00	0,00
726633	-	Soutien 1ère ligne - à distance	86,69	86,69	86,69	0,00	0,00

#### 2.2.2. Séance de groupe

726655	-	Soutien 1ère ligne - Psychologue/orthopédagogue - 1 <sup>1</sup>	231,18	52,02	52,02	0,00	0,00
727436	-	Soutien Première ligne – Psychologue/orthopédagogue - 2	231,18	0,00	0,00	0,00	0,00
726670	-	Soutien 1ère ligne - Médecin - 2	231,18	0,00	0,00	0,00	0,00
726692	-	Soutien 1ère ligne - Autre prestataire Soins-Aide - 2	145,65	0,00	0,00	0,00	0,00
727495	-	Soutien Première ligne - Groupe - Prestataire sans rémunération par la convention - 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>1</sup> Intervention AMI théorique par patient

### 2.3. Fonction 3 : La fonction de traitement psychologique de première ligne pour les problèmes légers à modérés

#### 2.3.1. Séance individuelle

726714	-	Traitement 1ère ligne - première séance - cabinet	86,69	86,69	86,69	0,00	0,00
726736	-	Traitement 1ère ligne - première séance – lieu d'accroche	86,69	86,69	86,69	0,00	0,00
726751	-	Traitement 1ère ligne - première séance – chez le bénéficiaire	86,69	86,69	86,69	0,00	0,00
726773	-	Traitement 1ère ligne - cabinet – bénéficiaire seul	86,69	86,69	86,69	0,00	0,00
726795	-	Traitement 1ère ligne - lieu d'accroche – bénéficiaire seul	86,69	86,69	86,69	0,00	0,00
726810	-	Traitement 1ère ligne - cabinet – bénéficiaire avec entourage/entourage seul	86,69	86,69	86,69	0,00	0,00
726832	-	Traitement 1ère ligne - lieu d'accroche – bénéficiaire avec entourage/entourage seul	86,69	86,69	86,69	0,00	0,00
726854	-	Traitement 1ère ligne - chez le bénéficiaire	86,69	86,69	86,69	0,00	0,00
726876	-	Traitement 1ère ligne - à distance	86,69	86,69	86,69	0,00	0,00

#### 2.3.2. Séance de groupe

726891	-	Traitement 1ère ligne - Psychologue/orthopédagogue - 1 <sup>1</sup>	231,18	52,02	52,02	0,00	0,00
727451	-	Traitement – Psychologue/orthopédagogue - 2	231,18	0,00	0,00	0,00	0,00
726913	-	Traitement 1ère ligne - Médecin - 2	231,18	0,00	0,00	0,00	0,00
726935	-	Traitement 1ère ligne - Autre prestataire Soins-Aide - 2	145,65	0,00	0,00	0,00	0,00
727510	-	Traitement 1ère ligne - Autre prestataire Soins-Aide - 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>1</sup> Intervention AMI théorique par patient

## 3. MISSIONS DE SOUTIEN - Fonctions 1, 2 et 3

726950	-	Conseil et partage de connaissance à un acteur de première ligne	86,69
726972	-	Partage d'expertise à un groupe d'acteurs de première ligne	86,69
726994	-	Préparation au Travail en lieu d'accroche	86,69

727016	-	Co-consultation aux acteurs de premières ligne	86,69
--------	---	--	-------

**4. CODES ADMINISTRATIFS - Fonctions 2 et 3**

727031	-	Participation à la concertation multidisciplinaire d'au moins 15 minutes	21,67	21,67	21,67	0,00	0,00
727532		Participation à la concertation multidisciplinaire d'au moins 15 minutes sans rémunération par la convention	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
727053	-	Trajet de soins sans renvoi	69,35	69,35	69,35	0,00	0,00
727075	-	Trajet de soins avant renvoi	34,68	34,68	34,68	0,00	0,00
727090	-	Trajet de soins après renvoi	34,68	34,68	34,68	0,00	0,00